

Raiffeisen Futura – Focus Interest & Dividend

Fonds de placement durable mixte

Pour une
récolte
en toute
saison



Etre mieux loti – Grâce à plusieurs sources de revenus

Une personne s'adonnant à l'apiculture doit connaître la sensibilité de ses abeilles. En effet, si ses ruches ne disposent ni de la température, ni de l'humidité parfaites ou si elles sont infestées de parasites, cela risque de porter atteinte à l'ensemble de la production de miel et à sa récolte. Or, il en va de même dans le domaine des placements. En effet, il s'agit de bien connaître la nature de chaque instrument, ainsi que leurs conditions de marché adaptées. Si les taux d'intérêt refusent de remonter ou restent négatifs, par exemple, il peut être difficile d'atteindre ses objectifs financiers avec des obligations. N'importe quel investisseur souhaitant ré-

colter un revenu régulier et attractif, sans prendre trop de risques, doit trouver un moyen de placement plus diversifié que les simples obligations. Pourquoi pas un fonds de placement mixte, qui investit dans des actions et des obligations d'Etat et d'entreprises, afin de générer des revenus plus élevés à partir des intérêts obligataires, des dividendes d'actions et des primes d'option et de les reverser régulièrement aux investisseurs? Par ailleurs, le Raiffeisen Futura – Focus Interest & Dividend investit selon des critères stricts de durabilité, dans le but de protection de l'environnement, d'équité sociale et d'une bonne gouvernance d'entreprise.

« L'investisseur souhaitant obtenir un revenu considérable et régulier, malgré des taux faibles, devrait diversifier ses placements et sans cesse s'assurer de leur qualité.

Florian Boehringer, Gestionnaire de fonds



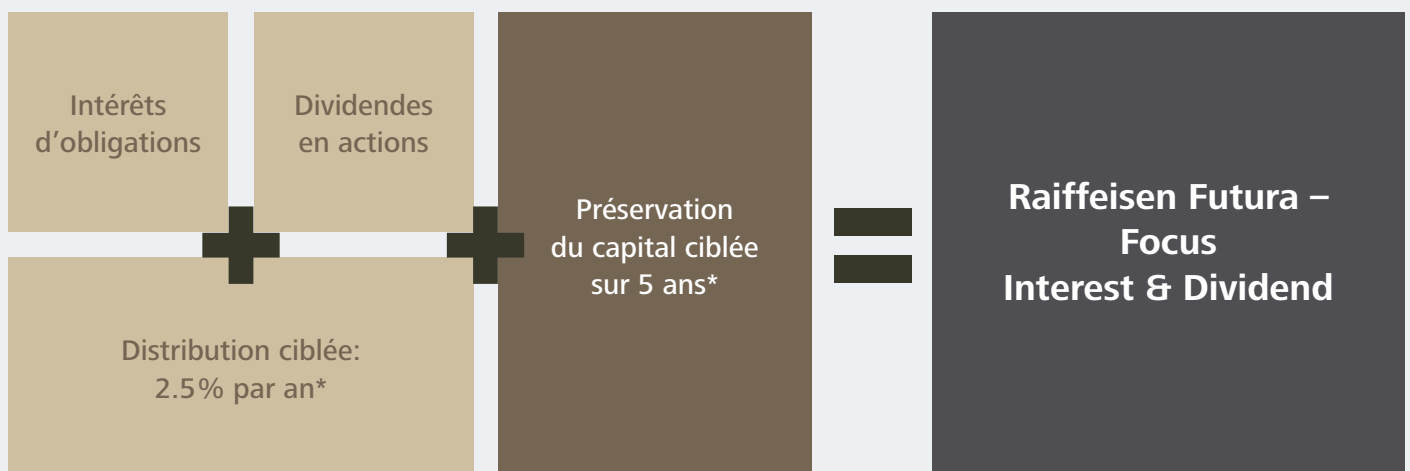
FICHE SIGNALÉTIQUE DU FONDS

Raiffeisen Futura – Focus Interest & Dividend

- Objectif de placement: distributions régulières des produits des intérêts d'obligations, des dividendes d'actions et des primes d'options aux investisseurs (valeur indicative annuelle: 2.5 pour cent*) et stabilité à long terme du capital investi
- Univers de placement durable défini par Inrate, l'évaluateur indépendant spécialisé dans la durabilité, sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise stricts
- Investissements dans le monde entier en obligations d'Etat et d'entreprises ainsi qu'en actions, la part des actions ne devant pas dépasser 40% (moyenne à long terme: 70% d'obligations, 30% d'actions)
- Gestion active: le gestionnaire de fonds gère les placements de manière flexible, en fonction de l'environnement du marché et sur la base d'une analyse approfondie. Pour les obligations, il se concentre d'une part sur des titres facilement négociables et générant des rendements attractifs. Son choix d'actions repose sur des sociétés qui versent des dividendes solides depuis longtemps, qui pourraient augmenter à l'avenir.
- Couverture des risques de change par rapport au franc suisse en cas de placements en monnaies étrangères
- Diversification systématique garantie, sur l'ensemble des secteurs et pays de l'univers de placement durable, de même que contrôle systématique des risques

Vous trouverez de plus amples informations ici: raiffeisen.ch/f/fonds

Objectif de placement: distributions régulières et stables à long terme



* Aucune garantie
À des fins d'illustration seulement. Source: Vontobel Asset Management

Opportunités

- **Distributions régulières:** le fonds met l'accent sur la génération de revenus à partir de différentes sources: la distribution régulière des produits d'intérêt d'obligations, de dividendes d'actions et de primes d'options.
- **Durable:** le fonds investit uniquement dans des titres de débiteurs et entreprises répondant à des critères de durabilité écologiques et sociaux stricts. Ainsi, en tant qu'investisseur, vous pouvez faire un geste pour l'environnement et la société.
- **Diversification:** se baser sur un grand nombre d'obligations et d'actions mondiales nous permet d'exploiter les opportunités de placement dans le monde entier, tout en répartissant les risques le plus largement possible.
- **Analyse systématique:** le processus de placement intègre la diversification systématique et le contrôle des risques afin d'optimiser le rapport risque / rendement.
- **Protection élevée des investisseurs:** le fonds est soumis à la loi sur les placements collectifs et le capital investi est réputé patrimoine spécial, ce qui vous protège en qualité d'investisseur.
- **Effet du prix moyen:** vous pouvez constituer un patrimoine de manière systématique en effectuant des versements réguliers via un plan d'épargne en fonds de placement. En effet, vous achetez les parts du fonds au fil du temps au prix moyen lissé, quelles que soient les fluctuations de cours.

Important: le profil de rendement / risque du Raiffeisen Futura – Focus Interest & Dividend correspond à l'objectif de placement Raiffeisen «Equilibre». Si vous désirez investir dans ce fonds, veuillez à ce que votre disposition à prendre des risques se situe dans la moyenne.

Risques

- **Fluctuations de valeurs:** il est possible que le fonds doive affronter des fluctuations de valeurs, liées au marché, au secteur, à l'entreprise, aux intérêts et aux taux de change. Les obligations subissent des pertes de cours lorsque les taux d'intérêt augmentent, lorsqu'un débiteur ne respecte pas ses engagements ou encore lorsque sa solvabilité est dégradée. Les obligations de moindre qualité de crédit ont un risque de perte plus élevé que les obligations ayant une meilleure qualité de crédit.
- **Pays émergents, monnaies et dérivés:** le fonds peut investir dans des marchés émergents, où des insécurités sociales, politiques et économiques peuvent exister et où les conditions-cadres prudentielles et opérationnelles diffèrent des normes usuelles dans les pays industrialisés et où les marchés de capitaux et places boursières ne sont pas nécessairement reconnus, régulés, ouverts régulièrement, accessibles au public et liquides. Le fonds peut également être investi dans des titres libellés en monnaies étrangères. La valeur du fonds dépend donc des fluctuations des taux de change par rapport au franc suisse, qui est la monnaie du fonds. L'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.
- **Décisions de placement:** le fonds obéit à des critères de durabilité. Le gestionnaire de fonds est donc lié lorsqu'il prend des décisions en matière de placement, ce qui peut favoriser la valeur du fonds ou lui nuire. Ni l'analyse de la valeur des différentes entreprises ni les décisions de placement actives du gestionnaire de fonds n'offrent une garantie de succès.
- **Valeur des parts:** la valeur des parts du fonds peut passer en-dessous du prix d'achat auquel vous avez acquis votre part.



Des questions?

Votre conseiller se tient à votre entière disposition



Informations sur le produit

NOM DU FONDS	Raiffeisen Futura – Focus Interest & Dividend
CATÉGORIE DE PARTS	A (avec distribution)
VALEUR	2'686'020
ISIN	CH0026860202
CATÉGORIE DE FONDS	Fonds mixtes
DOMICILE DU FONDS	Suisse (fonds de placement selon le droit suisse)
MONNAIE DU FONDS	Francs suisses
ASSET MANAGER	Vontobel Asset Management SA, Zurich
BANQUE DÉPOSITAIRE	RBC Investor Services Bank S.A., succursale de Zurich
DIRECTION DU FONDS	Vontobel Services de Fonds SA, Zurich
FRAIS DE GESTION	1.10% p.a.



Le **label Raiffeisen Futura** désigne les fonds de placement qui satisfont aux critères de durabilité définis par Raiffeisen. L'agence de rating indépendante Inrate, spécialisée dans la durabilité, analyse les entreprises qui mettent en œuvre une politique d'entreprise particulièrement durable.

Ce document ne constitue pas une offre

Le fonds mentionné dans ce document est un fonds de droit suisse. Les contenus publiés ici sont fournis à titre d'information et de publicité uniquement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution du produit décrit dans cette publication est limitée. Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans le placement décrit ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle approprié et/ou à l'examen minutieux du prospectus de vente à force juridique contraignante. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur. Les souscriptions sont réalisées uniquement sur la base du prospectus actuel ou du contrat de fonds ainsi que sur la base des «Informations essentielles pour l'investisseur» (Key Investor Information Documents, KIID), auxquels est joint le dernier rapport annuel ou semestriel. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, CH-9001 St-Gall, auprès de Vontobel Asset Management SA, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich et auprès de Vontobel Services de Fonds SA, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich (ci-après dénommés communément «Vontobel»).

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative et Vontobel déclinent toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle comporte, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elles déclinent par ailleurs toute responsabilité liée aux pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à cette publication.